

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : -</i>	<i>19/01/2019</i>

Référence de la décision : A/EC/2019-01-20I

Retrait d'un agrément en tant qu'organisme de formation :

A été retiré l'agrément en tant qu'organisme de formation à INTERFORMAT.

Cet organisme ne fait donc plus partie de la liste des organismes de formation détenteurs d'un agrément délivré par l'EPSF à compter du 14 janvier 2019.